



**Avis d'approbation du Plan Local d'Urbanisme  
valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)  
et abrogation consécutive des cartes communales subsistantes**

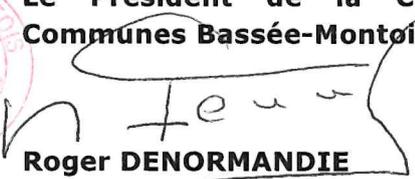
Par délibération n° D-2025-3-1 en date du 10 juillet 2025, le conseil de la Communauté de Communes Bassée-Montois a approuvé le Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) et abrogé consécutivement les cartes communales subsistantes.

Cette délibération est affichée au siège administratif de la Communauté de Communes Bassée-Montois et dans les Mairies des communes membres, pendant un délai d'un mois.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) est consultable sur le site internet de la Communauté de communes Bassée-Montois via le lien : <https://www.cc-basseemontois.fr/fr/plan-local-durbanisme-intercommunal-habitat-plui-h> et tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au siège administratif de la Communauté de Communes Bassée-Montois, 80 rue de la Fontaine à Bray-sur-Seine (77 480).



**Le Président de la Communauté de  
Communes Bassée-Montois,**

  
**Roger DENORMANDIE**